

**SÉANCE
SPÉCIALE
29 OCTOBRE
2019**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE EN LA SALLE DE
L'HÔTEL DE VILLE LE MARDI 29 OCTOBRE 2019, À 21 H 10**

Cette séance spéciale est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Madame et messieurs, les conseillers suivants, sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne, Sylvain Hainault et Philippe Brasseur.

M^{me} Marie-Josée Rondeau, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Ayant constaté le quorum, Monsieur le Maire débute la séance.

260/10/19

Ouverture de la séance spéciale et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Monsieur Serge Bouchard

Appuyé par : Monsieur Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'ouvrir la séance spéciale de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

261/10/19

TECQ 2014-2018, acceptation de la reprogrammation des travaux finale

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) la Municipalité de Roxton Pond s'est vu attribuer un montant de 1 253 553 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a réalisé les travaux suivants :

2014-2015.....	295 119 \$
2015-2016.....	41 719 \$
2016-2017.....	87 493 \$
2016-2017 (MTQ)	250 711 \$
2017-2018.....	119 677 \$
2018-2019.....	135 241 \$
2019	283 863 \$
TOTAL	1 213 823 \$

ATTENDU QUE les travaux de priorité 1 : Recherche en eau, essais de pompage, tests de qualité et de quantité d'eau, demande d'autorisation à la CPTAQ et au ministère de l'Environnement, ligne de transport vers l'usine de traitement et honoraires professionnels reliés à ces travaux sont en attente des autorisations;

ATTENDU QUE les travaux de priorité 4 ne sont pas terminés et que des coûts supplémentaires sont à prévoir d'ici décembre;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande une programmation des travaux finale et que cette programmation se résume comme suit :

Travaux priorité 1 :

Recherche en eau, essais de pompage, tests de qualité et de quantité d'eau, demande d'autorisation à la CPTAQ et au ministère de l'Environnement, ligne de transport vers l'usine de traitement et honoraires professionnels reliés à ces travaux - 42 000 \$

Travaux priorité 4 :

Réfection des chemins ruraux chemin Patenaude 42 000 \$

GRAND TOTAL : 1 253 553 \$

Il est proposé par : Monsieur André Côté

Appuyé par : Monsieur Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond accepte la reprogrammation des travaux finale pour le programme 2014-2018 — Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) et qu'il mandate la secrétaire-trésorière adjointe, M^{me} Marie-Josée Rondeau, à signer les documents et les formulaires nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

262/10/19

TECQ 2014-2018, approbation de la reprogrammation finale

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par : Monsieur André Côté

Appuyé par : Monsieur Philippe Brasseur

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité de Roxton Pond approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la programmation des travaux finale jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité de Roxton Pond atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité

263/10/19

Pavage d'une partie du chemin Patenaude

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a effectué, sur une partie du chemin Patenaude, du rechargement à base de pulvérisation sur une distance de 600 mètres à une épaisseur moyenne de 30 centimètres;

ATTENDU QUE lorsqu'il pleut, cette section de chemin devient dangereuse et qu'il y a lieu de remédier à la situation avant l'hiver;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé un estimé auprès de la compagnie Eurovia afin que cette section soit pavée; l'estimé déposé porte le numéro ST-19-175 et affiche une somme de 20,60 \$ du mètre carré pour une épaisseur de 75 mm (section de 600 mètres);

ATTENDU QUE cet estimé de 86 595 \$, plus taxes, peut être octroyé de gré à gré et respecte les dispositions de la politique contractuelle de la Municipalité.

ATTENDU QUE les travaux de pavage doivent être terminés au plus tard le 15 novembre 2019, à moins que la température ne comporte pas de gel au sol après cette période.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur André Côté

Appuyé par : Monsieur Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE le contrat de pavage d'une distance approximative de 600 mètres linéaires sur le chemin Patenaude soit donné à la compagnie Eurovia selon l'estimé déposé le 28 octobre dernier portant le numéro ST-19-175;

QUE les dépenses soient affectées du montant résiduel inscrit dans le cadre de la TECQ au montant de 42 000 \$;

QUE la balance du paiement soit prise à partir du poste budgétaire Redevance Carrière et Sablière.

Adoptée à l'unanimité

264/10/19

Clôture de la séance spéciale

Il est proposé par : Madame Christiane Choinière

Appuyé par : Monsieur Philippe Brasseur

Et résolu :

De clore à 21 h 17 cette séance spéciale.

Adoptée à l'unanimité

Le maire,

La secrétaire-trésorière adjointe,

Pierre Fontaine

Marie-Josée Rondeau